

Conservatoire National de Région - Formation aux langages contemporains - Participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin d'éviter d'enfermer les plus jeunes élèves dans des esthétiques anciennes, le Conservatoire National de Région de Besançon a mis en place une action de sensibilisation aux langages contemporains destinée aux enseignants, avec la collaboration d'un jeune compositeur.

Cette initiative se traduira également par des commandes d'œuvres destinées aux orchestres d'élèves ou ensembles instrumentaux.

Le coût de l'opération est de 53 000 F.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a témoigné beaucoup d'intérêt pour cette initiative et a fait connaître son intention de participer à hauteur de 15 000 F.

Sur avis favorable de la 10^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette opération, étant précisé que la dépense à la charge de la Ville sera prélevée sur le budget du Conservatoire,

- d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention de 15 000 F qui dès réception, sera encaissée sur le chapitre 943.61 article 7371 code service 46000 et imputée en dépenses sur le même chapitre article 611 code service 46000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.